

Réunion du 4 juillet 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaients
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur David HECKEL

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur : Monsieur Etienne WOLF

N° CP/2011/534 - Aide au sport de masse - 3312
Aide aux manifestations sportives, à l'acquisition de matériel sportif, à la licence (clubs sportifs), au recrutement d'animateurs sportifs et aux conventions d'objectifs

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 110 543,86 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 41 894 € au titre de l'aide aux manifestations sportives
- 1 300 € au titre de l'aide à l'acquisition de matériel sportif
- 20 837,86 € au titre de l'aide à la licence (clubs sportifs)
- 45 735 € au titre de l'aide aux animateurs sportifs départementaux
- 777 € au titre de l'aide aux conventions d'objectifs.

Elle décide en outre de conclure des conventions d'objectifs avec les comités ci-après pour la période 2011-2013 et de leur attribuer pour 2011 les subventions suivantes :

- 30 000 € pour le Comité départemental de rugby
- 18 000 € pour le Comité départemental de tennis de table.

Le versement de l'aide annuelle interviendra comme suit, sous réserve du respect des engagements par les comités, de la réalisation des objectifs et des actions prévus :

- une avance dès la notification de la convention, dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution
- le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte rendu d'exécution et compte rendu financier).

Dans l'attente du transfert en 2012 des crédits sur une enveloppe dédiée, pour l'année 2011 et à titre transitoire, l'aide départementale sera ventilée sur les enveloppes dédiées à l'aide à la licence, à l'organisation de manifestations sportives, au recrutement d'animateurs sportifs, à la formation de cadres, aux contrats d'objectifs ...

La commission permanente approuve par ailleurs :

- les conventions d'objectifs 2011-2013 et les conventions financières 2011 à intervenir entre le Département et respectivement le Comité départemental de rugby et Comité départemental de tennis de table
- le contrat d'objectifs 2011 et la convention financière 2011 à intervenir entre le Comité départemental de ski et le Département.

Elle autorise enfin son président à signer ces six documents.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110704-58596-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 07/07/11